

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2013

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 19 juin 2013 à la salle des fêtes de Montsalvy, sous la présidence de M. Jean BONNET.

Date de convocation : 7 juin 2013

Etaient présents : *(les délégués suppléant des conseillers titulaires sont portés en italique)*

Mesdames et Messieurs : Edouard de BONNAFOS, *Raymond MARTORY*, Marie-Jeanne LEYBROS, Jean BONNET, Bruno CAZARD, Michel MONIER, Henri MEYNIEL, André VAURS, Jean-Louis PUECH, Marie- Antoinette DELAVault, Jean-Claude MUET, *Pierre CHATEAU*, Pierre SIQUIER, Raymond FROMENT, Louis FOURNIER, Annie PLANTECOSTE, Michel PUECH, Nicolas CAYRON, Michel MERAL, Jean-Louis LAROUSSINIE, Jean-Claude CASTANIER, Pierre MONTARNAL, Chantal DELOUVRIER, Robert CROS, *Félix PUECHAL*, Bernadette LALANDE, Jean-Louis RECOUSSINES, Bernard DULUARD.

Etaient aussi présents des membres suppléants, sans voix délibérative : Messieurs : Jean-Pierre LISSORGUES, Claude DELMAS, Clément RAYMOND, Jean-Marc ARNAL, David BRUEL, André de FELIQUIER.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CAYRON

1/APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2013 :

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 29 avril 2013, document publié en mairies et adressé à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants votants.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 29 avril 2013.

2/FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2013 –FPIC :

Le Président expose que le montant attribué en 2013 au bloc communal (communes + communauté de communes) est de 76 422 €. Il existe 3 modes de répartition du FPIC entre la Communauté de communes et les communes :

- la première dite de droit commun : elle est calculée en fonction du potentiel fiscal et du potentiel financier ; elle s'applique d'office en l'absence de délibération du Conseil communautaire optant pour une autre répartition avant le 30 juin,
- la seconde et la troisième sont dérogatoires et impliquent une délibération du Conseil communautaire avant le 30 juin :
 - à la majorité des 2/3 : elle permet de redistribuer les montants, mais dans la limite de 20 % en plus ou en moins, et à condition d'une approbation à la majorité des deux tiers.
 - répartition « dérogatoire libre » : aucune règle n'est fixée, le Conseil communautaire peut définir la répartition comme il l'entend, mais à condition d'une approbation à l'unanimité.

Le Président fait la proposition suivante : la Communauté de communes réalise la construction de stations de traitement de l'arsenic et de re-minéralisation afin de traiter les eaux destinées à la consommation sur les communes de Lacapelle Del Fraisse, Lafeuillade en Vézie, Prunet et une partie de Ladinhac. Ces stations seront opérationnelles en septembre-octobre. Les frais de fonctionnement incomberont à la Communauté de communes, dans l'attente de la décision qui sera prise quant au transfert de compétence eau (ou autres).

Il propose, dans l'esprit communautaire, qu'une partie du FPIC soit utilisée à cette fin. Pour le fonctionnement des stations, le dernier trimestre 2013, le reliquat du FPIC 2012 serait utilisé. Pour le fonctionnement de l'année 2014, une partie des fonds versés servirait au financement de l'exploitation des équipements de traitement. En tout état de cause, les investissements ayant été réalisés par l'EPIC, celui-ci est tenu d'en assurer les frais de fonctionnement et de trouver les ressources pour cela. Il explique qu'utiliser le FPIC (fonds de péréquation) paraît être un moyen solidaire de pourvoir au financement des frais. Ceci évite de rechercher d'autres ressources de financement qui ne pourraient provenir que des administrés (augmentation de la fiscalité ou surcoût du prix de l'eau). Il précise qu'il s'agit par ailleurs, pour les communes, d'une recette supplémentaire sur laquelle serait déduite une part pour l'exploitation des stations, et non un prélèvement direct sur les recettes ordinaires.

Il propose que la Communauté de communes conserve la part lui revenant, 23 682 € plus 20 % de chacune des parts des communes, soit 10 548 €. Total : 34 230 €.

Il donne lecture des montants répartis selon le droit commun et selon sa proposition :

	Répartition de droit commun	Proposition du Président
Montant FPIC	76 422	76 422
Part Communauté de Communes	23 682	34 230
Part de l'ensemble des Communes	52 740	42 192
CALVINET	5 338	4 270
CASSANIOUZE	5 457	4 366
JUNHAC	3 227	2 582
LABESSERETTE	2 270	1 816
LACAPELLE DEL FRAISSE	3 094	2 475
LADINHAC	4 755	3 804
LAFEUILLADE EN VEZIE	5 371	4 297
LAPEYRUGUE	661	529
LEUCAMP	2 350	1 880
MONTSALVY	7 186	5 749
PRUNET	5 373	4 298
SANSAC VEINAZES	1 983	1 586
SENEZERGUES	1 396	1 117
TEISSIERES LES BOULIES	3 134	2 507
VIEILLEVIE	1 145	916

M. Edouard de BONNAFOS demande si on a une idée des coûts d'exploitation des stations. Le Président rappelle que l'étude prévoyait 15 centimes par m³ d'eau traitée, soit annuellement, environ 15 000 €. Il précise qu'on ne sait pas si la première année, cette somme sera nécessaire mais il conviendra de provisionner chaque année pour le remplacement des filtres. Il explique de plus, que la première année, un calibrage doit être fait et peut être coûteux.

M. Michel MERAL explique que le coût du fonctionnement est difficile à évaluer car il est fonction de la teneur en arsenic. Le Président dit que compte tenu des pluies, il y a dilution de l'arsenic sur Lafeuillade en Vézie et Prunet.

M. Félix PUECHAL intervient pour dire que lorsque la Communauté de communes a décidé des investissements, les coûts de fonctionnement ne la concernaient pas. Il demande quand a-t-on changé d'idées ?

Le Président répond que l'on a réalisé les investissements, et qu'on doit en assurer l'exploitation.

M. Pierre MONTARNAL précise que l'on avait décidé de l'investissement sans parler de l'exploitation. Il demande qui s'en occupera.

Le Président explique que le technicien de la Communauté de communes se forme pour cela, qu'une convention sera passée avec les communes concernées afin de définir et de coordonner le travail des agents communaux avec le technicien. Il rappelle que les stations de traitement sont communautaires mais que les autres installations (châteaux d'eau, pompes, ...) sont communales.

Mme Bernadette LALANDE demande quel usage a-t-on fait du montant FPIC 2012. Le Président rappelle la décision d'installer des panneaux indiquant le Pays de Montsalvy, en attente de l'autorisation du Conseil général. M. Claude DELMAS souhaite connaître comment est calculée la répartition. Le Président dit qu'elle est fonction du potentiel fiscal et financier.

M. Edouard de BONNAFOS dit qu'il est favorable à la solidarité mais note une différence de langage quant au fonctionnement des stations et une évolution depuis 6 mois. Le Président rappelle qu'il faut bien exploiter les installations en attendant une solution. M. Nicolas CAYRON rappelle que lors de débats du Conseil communautaire, M. MERAL avait évoqué plusieurs fois la mutualisation de l'exploitation des équipements. M. Jean-Claude MUET rappelle le Conseil Communautaire du 26 novembre 2012 en présence de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, où, déclare-t-il, tout a été dit et où le principe de solidarité était admis. M. André VAURS précise que lors d'une réunion avec les services de la Préfecture le 4 juin 2013, il a été dit, concernant l'exploitation des stations, que l'on rentrait dans un processus légal et qu'il s'agissait d'un premier pas. Le Président et M. A. VAURS pensent qu'un tel investissement est disproportionné par rapport aux problèmes rencontrés.

Le Président soumet la répartition du FPIC proposée, au vote des délégués.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions et 26 pour) décide de répartir le montant du FPIC 2013 tel que proposé par le Président.

3/TRAVAUX DE SECURISATION DE L'AEP – AVENANT AUX TRAVAUX :

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, lors de la séance du vote du budget, a autorisé la signature d'un avenant aux travaux d'AEP. Le Maître d'œuvre n'ayant pas transmis les pièces de l'avenant, la délibération n'a pu être transmise. Aujourd'hui, deux avenants sont proposés :

- pour le lot 1 : 52 501 € pour la modification des travaux de construction de la station de Moynac (environ 33 000 €) et des travaux supplémentaires (compteur et traitement aux Placetelles).
- pour le lot 2 : moins 2 451.50 € HT.

Le Président précise que ces travaux supplémentaires devraient être subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants.

4 / PROJET DE TERRITOIRE 2013-2014 :

Le Président rappelle les actions inscrites au Projet de Territoire. Il explique que ce dossier doit être soumis à la Commission permanente du Conseil Général de juin et qu'il convient de valider ce projet. Il donne le détail des actions et leurs financements. (ANNEXE). Lors de l'énumération des actions, M. M.MERAL précise qu'en ce qui concerne l'Eco-quartier de Prunet, il a lancé un concours d'architectes, et le jury en a retenu 3, que l'assistance à Maîtrise d'ouvrage est effectuée par Logisens. Puis, M. Michel PUECH détaille le projet « réseau de chaleur », de la commune de Montsalvy, précisant qu'il regroupe les écoles primaire et maternelle, la salle des fêtes, la salle du 3eme âge (ancien bâtiment des pompiers). Il y aura donc installation commune avec rationalisation et possibilité de ne chauffer qu'un seul local, indépendamment des autres. Pour la micro-crèche, le Président rappelle que l'étude n'est pas financée, seule la réalisation de cet équipement peut l'être.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le projet de territoire tel que présenté
- autorise le Président à signer la convention avec le Conseil général.

5/CONVENTION ECO FOLIO :

Le Président expose que la Communauté de communes porte la gestion du Tri sélectif pour les Communautés de communes du Pays de MONTSALVY, du Pays de MAURS et « Cère et Rance ». A ce titre nous percevons les soutiens des Eco-organismes dont ECO EMBALLAGES (pour les divers emballages) et ECO FOLIO (pour le papier).

Il convient de renouveler la convention avec Eco-Folio.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer la dite-convention.

6/POLE D'EXCELLENCE RURALE – FONDS DE CONCOURS :

Le Président expose que dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale, des subventions aux entreprises retenues étaient prévues. Compte tenu de l'avancement du dossier de l'entreprise MECATHEIL, il propose de verser 5 % des travaux réalisés à cette entreprise. Il rappelle que la prévision était de 3 799.50 € pour 75 990 € HT de travaux.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à verser la subvention de 5 % des dépenses engagées à MECATHEIL.

7 / DIVERS :

A /ZONE D'ACTIVITES : Le Président expose que l'ouverture des plis s'est déroulée le 14 juin, et que l'ensemble des plis fait l'objet maintenant de l'analyse des offres. La validation est prévue lors du Conseil communautaire programmé le 29 juillet prochain. Il indique que le rabais serait de l'ordre de 30 %.

B/CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES : Le Président expose que compte tenu des nouvelles modalités de gestion du transport scolaire par le Département, il y a lieu de re-signer une convention portant définition des engagements de la Communauté de communes en tant que gestionnaire de proximité et du Conseil général en tant qu'organisateur.

A compter de la rentrée 2013, le tarif de transport est fixé par le Conseil général et est unique : 120 € par an et par élève. Les Communautés de communes ont la possibilité, le cas échéant, de rembourser aux parents la différence entre le tarif appliqué par le Département et celui qu'appliquait la Communauté de communes auparavant. Or, il s'avère, que cela suscite un accroissement de travail. D'autres points de cette convention méritant explication, le Président propose de reporter la décision de signature et de demander des précisions.

C/BATIMENT ENFANCE JEUNESSE : Le Président rend compte de l'évolution du dossier. La réception des travaux est prévue la première semaine de juillet. Les divers contrôles et installation du mobilier interviendront la 2^{ème} semaine de juillet. L'ouverture est prévue le 15 juillet. Le Président suggère que, pour la première semaine, l'accueil se fasse dans les locaux de la Commune de

Lafeuillade en Vézie. M. Pierre SIQUIER, adjoint au Maire de Lafeuillade en Vézie, donne un avis favorable pour une semaine uniquement.

D/DIVERS : Le Président remercie M. Edouard de BONNAFOS de l'accueil, au Château de Lamothe, du spectacle « les impromptus de Molière ». Il remercie aussi, M. Jean-Louis PUECH pour la réception organisée dans son garage lors de la présentation du dossier PER à l'Evêque en visite sur notre territoire.

M. Jean-Claude MUET dit que la réunion technique portant sur l'étude de l'eau lui a paru très intéressante mais regrette qu'il n'y ait pas eu de compte rendu. De plus, il parle du dernier Conseil d'administration de l'Office de Tourisme et demande, si depuis il y a des nouveautés en ce qui concerne ses finances. M. E. de BONNAFOS répond qu'au dernier CA, il manquait environ 5000 € pour boucler le budget. Mais il rappelle que de gros efforts ont été faits par l'Office pour arriver à l'équilibre. Le Président précise que d'autres efforts seront demandés. Pour leur budget 2013, une augmentation de 2 % de la participation communautaire a été actée ; en contre partie, l'office est tenu de réfléchir à la réduction de ses dépenses. M. E. de BONNAFOS précise que l'objectif fixé est l'équilibre des budgets.

A MONTSALVY le 24 juin 2013

Ont signé M. Jean BONNET, Président et M. Nicolas CAYRON, secrétaire de séance